



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passport biométrique

Question écrite n° 88965

Texte de la question

M. Guénhaël Huet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le prix du passeport biométrique. Le prix du nouveau passeport, délivré depuis juin 2009, passe de 60 à 89 euros pour un adulte et de 30 à 45 euros pour un mineur de quinze ans et plus. Pour les moins de quinze ans, le passeport qui était gratuit passe à 20 euros. Le rapport de la Cour des comptes dévoile que le coût de fabrication biométrique ne dépasse pas les 55 euros. Le prix acquitté par le particulier pour obtenir un passeport est supérieur de 61,8 % à celui de son coût total de fabrication. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir ce qui justifie cette augmentation et quelles conclusions il tire du rapport en question.

Données clés

Auteur : [M. Guénhaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88965

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10177

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)